

Projet Mine Arnaud
Compte rendu de rencontre

COMITÉ DE CONSULTATION ET DE SUIVI (CCS)

Mardi 23 septembre 2014

**Toi et Moi Café
685 Laure, Sept-Îles**

Membres présents	Organisme
Donald Bhérier	Cégep de Sept-Îles
Émilie Paquet	Chambre de commerce de Sept-Îles
Martin Bernier	Citoyen, Canton Arnaud
Jean-Marie Chouinard	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Jean-Claude Vigneault	Citoyen, Ville de Sept-Îles
Luc Dion	Développement économique Sept-Îles
Dominic Lemieux	FTQ-Métallos
Caroline Hardy	Mine Arnaud
Kateri Jourdain	Mine Arnaud
Marie-Ève Cyr	Tourisme Sept-Îles
Charlotte Audet	Ville de Sept-Îles

Membres absents	
Stéphanie Prévost	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Mike McKenzie	Innu Takuaihan Uashat mak Mani Utenam
Stéphane Trépanier	Santé publique
Josée Saint-Pierre	ZEC Matimek

Autres participants	
Jonathan Martel	Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles
Martin Tremblay	Mallette (analyse)
Véronique Gilain	Mallette (animation)
Denis Cléments	Ville de Sept-Îles

1. Accueil et ouverture de la rencontre

Mme Véronique Gilain ouvre la rencontre en remerciant les participants de leur présence et demande que chacun se présente à tour de rôle, puisque plusieurs participent au CCS pour une première fois.

2. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

Mme Gilain fait la lecture du projet d'ordre du jour. La proposition est acceptée en maintenant le point « Divers » ouvert.

3. Retour sur la composition et les objectifs du CCS

À partir du document « proposition d'encadrement », Mme Gilain présente les objectifs du comité et sa composition. Une discussion s'en suit sur l'évolution du CCS jusqu'à sa composition actuelle (14 membres). En réponse à d'autres questionnements, Mme Émilie Paquet explique la méthodologie utilisée pour associer les représentants élus de la société civile au canton Arnaud ou à la Ville de Sept-Îles.

4. Suivi du projet

À titre de suivi, Mme Kateri Jourdain informe les membres des activités réalisées depuis la dernière rencontre du CCS en juin dernier. Elle décrit notamment les échanges avec les propriétaires interpellés par le cadre d'entente proposé. Elle souligne aussi l'insatisfaction de certains qui souhaitent que tout le canton soit considéré comme une seule et unique zone et ainsi être éligible à un rachat complet de la part du promoteur. Elle précise avoir reçu une demande formelle, signée par 82 personnes (qui représentent 42 propriétaires dont 30 de la zone 3), à cet effet.

En complément d'information, M. Martin Bernier décrit l'exemple de Mine Niobec au Saguenay qui, pour le cadre d'entente de son projet d'expansion, a davantage travaillé en concertation avec le milieu, ce qui a résulté en une meilleure acceptation. Il demande que le CCS s'implique auprès du promoteur pour faire progresser le dossier du cadre d'entente et d'autres dossiers d'importance pour les citoyens. Après discussion, les membres conviennent que ce n'est pas le rôle du CCS de s'immiscer dans les négociations entre les deux parties.

Les membres questionnent le moment à partir duquel le comité sera officiellement reconnu et opérationnel. Mme Jourdain souligne qu'il a toujours été question que le comité soit opérationnel dès l'obtention du décret. Par contre, elle précise qu'à la réception du décret, une période d'analyse sera requise pour le promoteur, notamment pour considérer les

impacts opérationnels et financiers des conditions qu'il impose, avant de statuer sur le « go » ou « no go » du projet. Elle ajoute que cette période d'analyse comprendra la réalisation de l'ingénierie détaillée et pourrait représenter une dizaine de mois. À titre de précision, Mme Gilain présente le libellé du texte de loi, qui précise que « le comité doit être constitué dans les 30 jours de la délivrance du bail ». Devant la longueur de ces délais, les membres informent le promoteur qu'ils seraient disposés à ce que le CCS devienne opérationnel dès l'obtention du décret, avant même le « go » officiel du projet. Mme Jourdain se dit ouverte à la proposition et s'engage à discuter de cette possibilité avec la direction pour qu'une décision soit prise d'ici deux rencontres.

Mme Caroline Hardy informe les membres de l'évolution des échanges avec le MDDELCC. Elle souligne la réalisation d'une étude sur la stabilité des sols et d'une caractérisation de cours d'eau. Elle précise que cette période de questions et réponses avec le ministère se traduit au quotidien par une multitude de courriels ou conversations téléphoniques. Elle ajoute ne pas être tenue informée de la résultante des réponses transmises et qu'en ce sens, elle n'a aucune information concrète à divulguer. Devant ces précisions, les membres conviennent qu'un effort de communication serait requis pour éduquer la population sur le processus en cours. Mme Jourdain précise cependant que cette responsabilité peut difficilement être assumée par le promoteur car il n'applique pas le processus mais s'y soumet.

5. Mode de fonctionnement du CCS

Mme Gilain présente les derniers aspects de la proposition d'encadrement. Les membres soulignent le besoin de s'inspirer d'exemples de réussite ou d'échec pour définir les règles de fonctionnement. Il est suggéré que MALLETT recense des façons de faire pour la prochaine rencontre du CCS.

6. Confidentialité et conflit d'intérêts

Mme Gilain présente la version préliminaire du document « Déclaration de confidentialité et d'absence de conflits d'intérêts ». Elle précise que, malgré le rôle du CCS de rendre disponible l'information à l'égard du projet, l'aspect confidentialité doit tout de même s'appliquer pour certains éléments discutés en réunion. À titre d'exemples, M. Martin Tremblay souligne certains aspects confidentiels du processus de sélection des représentants de la société civile (nom des candidats, cotation, etc.). Mme Paquet partage un propos de M. Stéphane Trépanier qui soulève le risque d'émettre publiquement des commentaires sans mise en contexte. Finalement, les membres conviennent qu'il est

important que les débats se fassent en comité et de manière confidentielle et que seul la finalité soit de nature publique.

Au sujet de l'absence de conflit d'intérêts, les membres conviennent qu'une prise de position publique pour ou contre le projet ne représente pas un conflit d'intérêt selon le rôle attendu des participants. M. Luc Dion précise que la notion de conflit d'intérêts est généralement applicable lorsque des intérêts financiers sont en jeu.

7. Divers

M. Dion informe les membres qu'une conférence de presse est convoquée ce mercredi 24 septembre pour annoncer la création d'un comité de maximisation des retombées économiques (COMAX) pour les territoires de Port-Cartier – Sept-Îles et que le projet de Mine Arnaud pourrait être le premier ciblé par cette façon de faire.

8. Clôture de la rencontre

À l'invitation de Mme Gilain, les membres donnent à tour de rôle leur appréciation du déroulement de la rencontre. Tous sont satisfaits et confiants de la capacité du groupe à travailler en collégialité.

Il est convenu de tenir une prochaine rencontre d'ici un mois.

Fin de la rencontre : 21 h 30

Tableau de suivi

Activité	Responsable
1. Statuer sur la possibilité d'initier officiellement le travail du CCS avant l'obligation légale	Mine Arnaud
2. Transmettre à MALLETTTE une copie des règles de fonctionnement de la Table sur la qualité de l'air	Denis Cléments
3. Transmettre à MALLETTTE une copie des règles de fonctionnement du CA du CSSS	Charlotte Audet
4. Recenser des façons de faire inspirantes pour établir les règles de fonctionnement du CCS	MALLETTTE
5. Confirmer la présence de la ZEC Matimek au CCS	MALLETTTE